

En contrat AESH – Titre 2 – CDI

Lieu d'exercice	Enseignement Public 2nd Degré	
Employeur	DSDEN	
Recrutement	Quand	A la fin de la 6ème année de CDD
	Qui	Cellule AVS
	Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • 6 ans de fonction d'AVS en contrat AESH ou AED • Pas d'interruption de plus de 4 mois • Savoir nager
	Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • CV • Lettre de Motivation • Etat de services en AESH • Synthèse de l'entretien d'évaluation des 5 ans • Certificat Médical d'Aptitude • Photocopie de la carte d'identité (pour consulter le casier Judiciaire) • Photocopie du plus haut diplôme obtenu.
Evaluation	Quand	Tous les 3 ans
	Qui	Chef d'établissement (ou son représentant)
	Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la manière de servir de l'agent • Evoquer les perspectives d'évolution professionnelle • Définir les besoins de formation • Projets de préparations aux diplômes professionnels et aux concours d'accès à la fonction publique. • Permet le réexamen par l'employeur de la rémunération de l'AESH en suivant l'échelle prévue par la note ministérielle n°0003/2016 du 25 janvier 2016
	Documents	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et le chef d'établissement